

COMMUNE DE HOLTZHEIM



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapport d'orientation budgétaire Conseil Municipal du 25 février 2026

Introduction

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Il a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante.

Il a vocation à informer les élus locaux de la situation financière de la commune et les évolutions de l'environnement économique général et de leur permettre de débattre sur les orientations du budget à venir et un vote éclairé de celui-ci.

Par la loi du 6 février 1992, le législateur a souhaité associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget par un débat d'orientation budgétaire.

Le vote du Budget Primitif aura lieu après les élections municipales et avant le 30 avril 2026, en année de renouvellement du Conseil Municipal, sachant que le Débat d'Orientation Budgétaire a été acté le 25 février 2026.



Aperçu de l'environnement macro-économique

Au niveau mondial :

La croissance mondiale devrait ralentir en 2026, passant de 3,2 % en 2025 à 2,9 % ; elle est légèrement plus faible que les années précédentes mais reste positive.

La moyenne mondiale de l'inflation serait autour de -3.9 à -3 % en 2026.

En zone Euro :

La croissance en zone euro devrait s'établir autour de 1,2 % en 2026.

L'inflation moyenne en zone euro devrait baisser et se rapprocher de 1,9 % en 2026 1.7% en 2026.

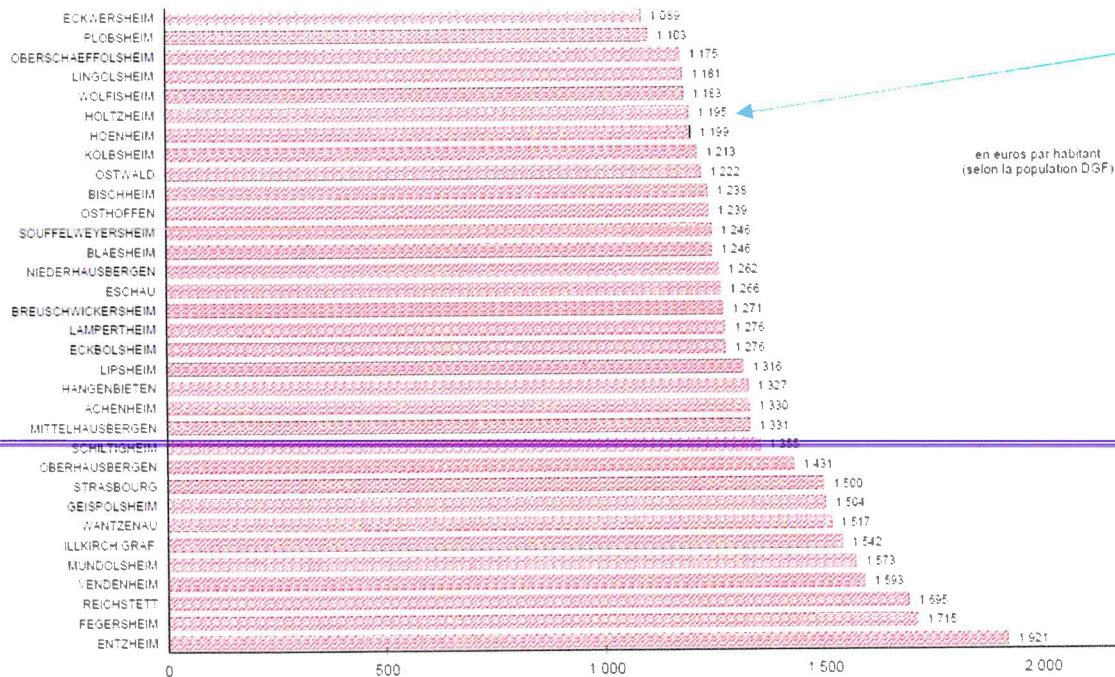
Au niveau national 2026 :

L'économie française devrait enregistrer une croissance d'environ 1 % en 2026.

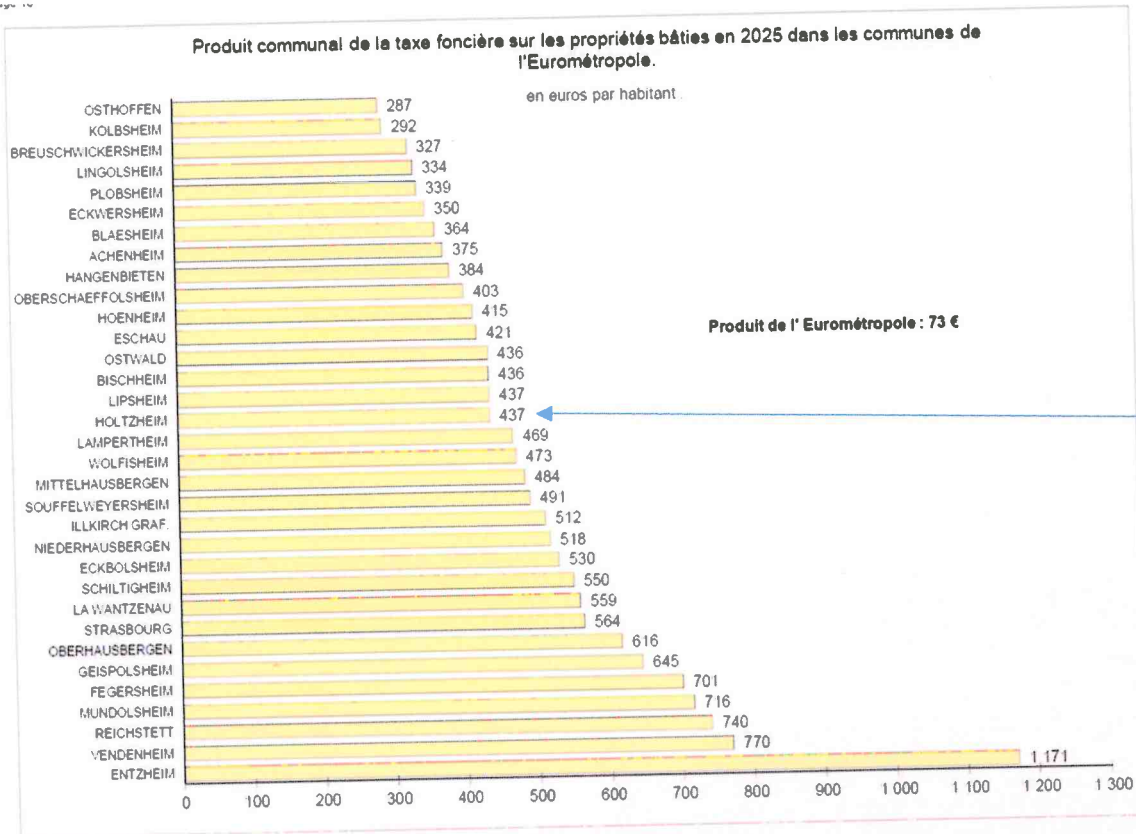
L'inflation devrait augmenter d'environ 1,3 % en moyenne sur l'année 2026.

Le contexte métropolitain : Holtzheim au sein de l'Eurométropole de Strasbourg

Potentiel financier * des communes de l'Eurométropole.

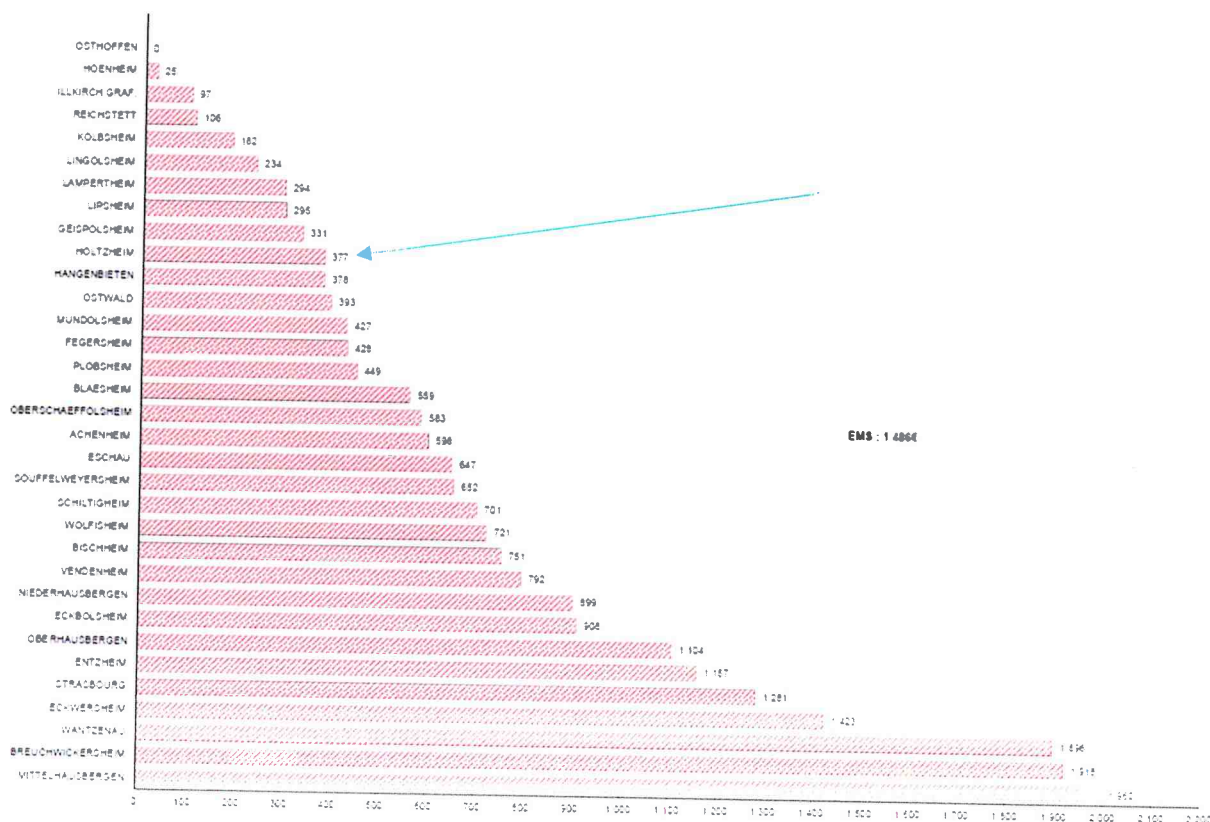


Le potentiel financier de la commune est de 1 195 € / habitant.



Le produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2025 pour Holtzheim est de 437 € / habitant, alors qu'il est de 73 € / habitant pur l'Eurométropole.

Endettement des communes de l'Eurométropole de Strasbourg (au 1er janvier 2025)
en euros par habitant



En 2025, la dette par habitant s'élevait à 377 €.

Le projet de Loi de finances pour 2026 : les principales mesures concernant les collectivités territoriales

Le Gouvernement inclut les collectivités locales dans le plan de redressement des finances publiques

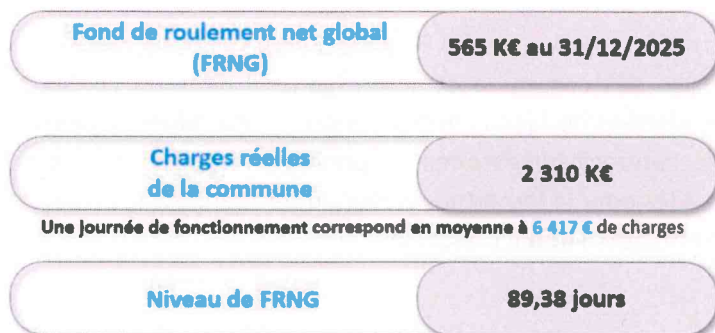
La DGF est stabilisée à son niveau de 2025

La poursuite de l'augmentation progressive du taux de contribution employeurs à la cnracl, le taux passe de 34,65 % pour atteindre 43,65 % en 2028

Le fonds vert est de nouveau minoré de 650 millions d'euros

La commune poursuit une gestion maîtrisée, prudente visant à augmenter sa capacité d'autofinancement.

Focus sur l'exercice 2025



L'exercice 2025 est clôturée avec un excédent de **565 550,33 €**.

Les produits réels de fonctionnement progressent de 7,3 % entre 2024 et 2025 (+204 371 €), notamment portés par la dynamique des recettes fiscales (+7,84 %, + 147 253 €).

De leur côté, les charges réelles de fonctionnement diminuent de 7,49 % (- 187 031 €). Il faut noter une importante baisse des charges à caractère général (-18,28 %, - 236 209 € liée principalement à la baisse des dépenses énergie, électricité, chauffage urbain et dans une moindre mesure au compte entretien et réparations des bâtiments publics et des réseaux) et dans le même temps une augmentation des charges de personnel (+4,36 %, + 48 736 €).

Une évolution favorable des produits par rapport aux charges conduit la capacité d'autofinancement brute à s'élever significativement à 678 K€ contre 287€ en 2024 (+ 391€). Cette situation permet de couvrir les remboursements d'emprunt (282 K€) et de dégager une CAF nette positive de 396 K€.

Les différentes réserves constituées annuellement permettent à la commune de disposer d'un fonds de roulement net global (FRNG) de 565 K€ au 31/12/2024.

Le niveau du FRNG est à mettre en perspective avec les charges réelles de la commune.

Avec 2 310 K€ de charges réelles, une journée de fonctionnement correspond en moyenne à 6 417 € de charges. Par expérience, on considère que le niveau de FRNG est faible, voire insuffisant lorsqu'il est inférieur à 30 jours de charges réelles et d'un bon niveau lorsqu'il représente 90 jours de charges de fonctionnement. Avec 89,38 jours de fonctionnement en réserves, la commune dispose de réserves suffisantes.

Orientations budgétaires en fonctionnement pour 2026

Les dépenses de fonctionnement :

Les principales orientations :

- **Maîtrise de la masse salariale et des effectifs. Suivi des obligations réglementaires**

La progression de la masse salariale en 2026 résulte de l'intégration des décisions adoptées en 2025 par le conseil municipal portant sur l'actualisation du régime indemnitaire et des avantages sociaux. Ces mesures participent à une politique de fidélisation des ressources humaines et s'accompagnent d'un renforcement des effectifs permettant d'améliorer la qualité et la continuité des services rendus à la population notamment dans le domaine social, de la petite enfance, de la parentalité et de la coordination accrue du territoire. La commune percevra un remboursement conséquent et à titre rétroactif en 2026.



Une démarche de **suppression des postes durablement vacants** est engagée. Neuf postes non pourvus depuis une période significative et ne répondant plus à un besoin opérationnel avéré seront supprimés du tableau des effectifs.

- Maîtrise des charges à caractères générales

En 2026, la collectivité poursuit ses efforts de maîtrise des charges à caractère général dans un contexte budgétaire contraint. Des actions d'optimisation sont menées de façon continue même si certaines dépenses demeurent incompressibles, notamment les fluides, contrats obligatoires et prestations nécessaires à la continuité du service public. Le groupement de commandes pour la fourniture d'énergie sera renouvelé en 2027. Ce qui nécessitera une attention particulière afin d'en anticiper l'impact financier.

- Soutien aux activités

La collectivité réaffirme ainsi sa volonté de poursuivre une politique de soutien active au tissu associatif, indispensable à la vitalité sociale, culturelle et sportive du territoire.

Poursuite de son soutien à l'école de musique intercommunale également.

La Délégation de service public portant sur la Gestion et l'exploitation du Centre Périscolaire sera renouvelée en 2027. La procédure de mise en concurrence démarre en 2026.

- L'impact de loi SRU sur le budget :

La commune de Holtzheim, conformément à l'article L302-5 du Code de la Construction et de l'Habitat est concernée depuis le 1er janvier 2016 par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU à savoir l'atteinte de 25 % de logements locatifs sociaux (LLS) dans le parc des résidences principales.

La commune a bénéficié de 3 années d'exonération des prélèvements et y est assujettie au 1er janvier 2020. Le montant du prélèvement en 2026 s'élèverait au maximum à 57 000 € (montant non connu à ce jour).

Les recettes de fonctionnement :

- Orientations fiscales : maintien des taux d'imposition. La base d'imposition augmente mécaniquement de 0.8 %.

Les produits fiscaux prévisionnels connus et attendus à ce jour sont les suivants : Taxe Foncière sur le Bâti + Taxe Foncière sur le Non Bâti + Taxe d'Habitation + le coefficient correcteur, à 2 035 243 €

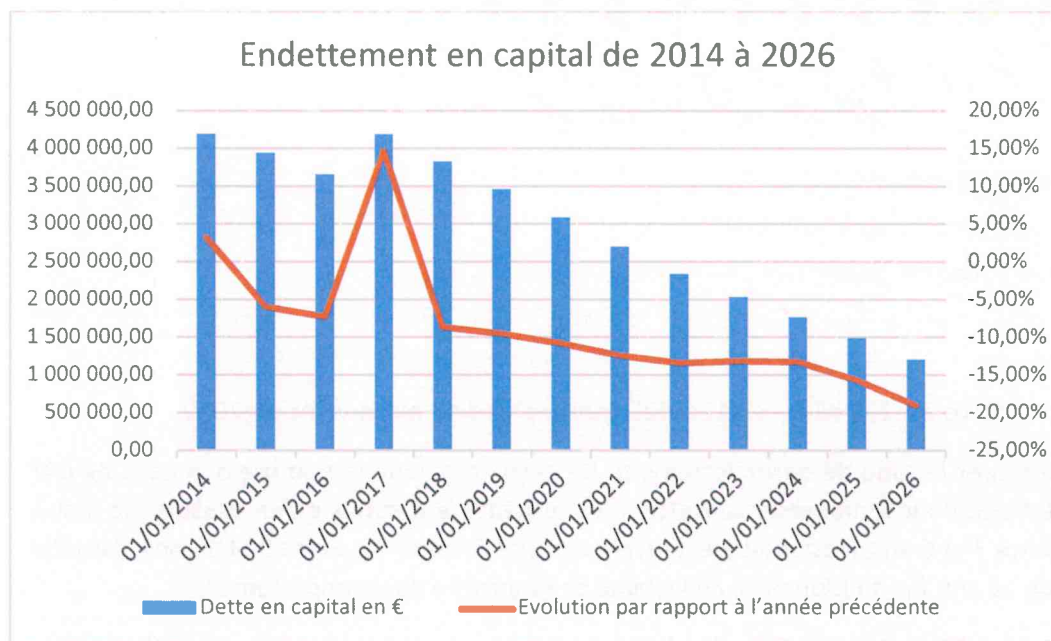
L'allocation sur les établissements industriels à 168 485 euros.

- La DGF reste stable.
- Atténuations de charges de personnel : participation de la CAF (Périscolaire, Petite enfance, chargé de coopération), de l'Eurométropole de Strasbourg (voirie), de l'Etat pour les contrats aidés et des communes mutualisées pour la Police Municipale.

L'endettement de 2014 à 2026 : une diminution de -71,34 % depuis le 1^{er} janvier 2014

Année	Dettes en capital en €	Evolution par rapport à l'année précédente
01/01/2014	4 187 813,34	3,14%
01/01/2015	3 936 524,67	-6,00%
01/01/2016	3 649 670,95	-7,29%

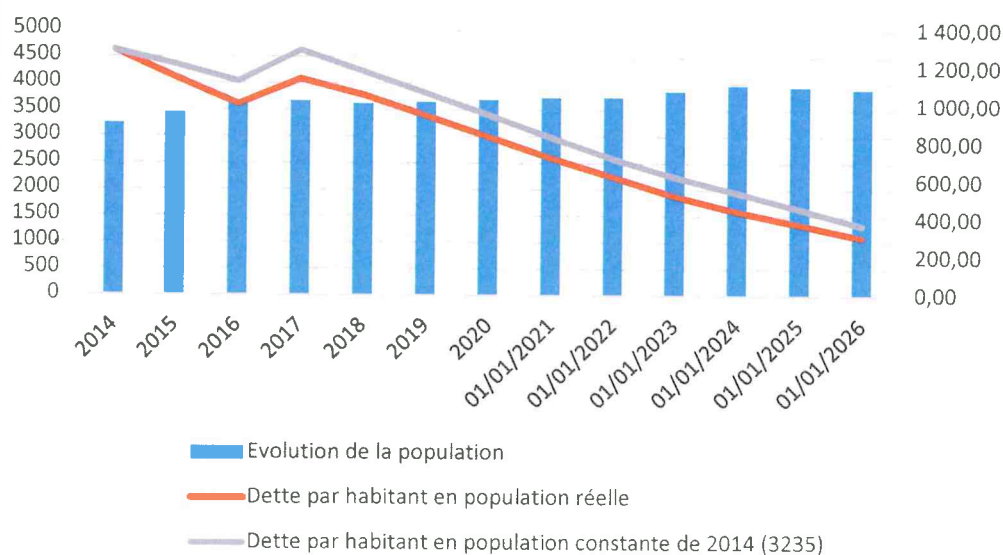
01/01/2017	4 184 062,26	14,65%
01/01/2018	3 821 970,91	-8,65%
01/01/2019	3 456 354,73	-9,56 %
01/01/2020	3 081 635,42	-10,84 %
01/01/2021	2 697 558,27	-12,46 %
01/01/2022	2 335 843,27	-13,41 %
01/01/2023	2 028 584,30	-13,15%
01/01/2024	1 758 882,86	-13,30%
01/01/2025	1 482 765,57	-15,70%
01/01/2026	1 200 024,21	-19,07 %



Endettement par habitant de 2014 à 2026

Année	Evolution de la population	Dette par habitant en population réelle	Dette par habitant en population constante de 2014 (3235)
2014	3235	1 294,53	1 294,53
2015	3426	1 149,01	1 216,85
2016	3618	1 008,70	1 128,18
2017	3660	1 143,18	1 293,37
2018	3612	1 058,00	1 181,44
2019	3646	947,99	1 068,42
2020	3684	836,49	952,59
01/01/2021	3726	723,98	833,86
01/01/2022	3733	626,90	722,05
01/01/2023	3850	526,91	627,07
01/01/2024	3962	443,94	543,70
01/01/2025	3932	377,10	458,35
01/01/2026	3892	308,33	370,95

Evolution de la population et dette par habitant au 1er janvier



La dette diminue de 19% et s'élève à 1 200 K€ au 31/12/2025 contre plus de 3 millions d'€ en 2020.

Il est aussi important de mesurer le ratio de désendettement. Ce dernier indique le nombre d'années de CAF brute nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il est usuellement admis qu'en dessous de 3 ans, l'endettement est faible. Entre 3 et 6 ans, il est maîtrisé. Entre 6 et 9 ans, il est élevé. Entre 9 et 12 ans, il atteint un seuil d'alerte. Au-delà de 12 ans, la situation de la collectivité se rapproche du surendettement.

Avec une dette représentant 1,77 années de CAF, l'endettement de la commune est à ce stade largement maîtrisé et faible.

Au 1^{er} janvier 2026, la dette en capital s'élève à 1 200 024,21 €. L'annuité de 2026 s'élève à 326 545,91 € dont 260 796,47 € en capital et 37 217,65 € en intérêts.

La dette par habitant s'élève à 308,33 €/habitants.

L'encours de la dette est constitué de taux fixe et de taux variables.

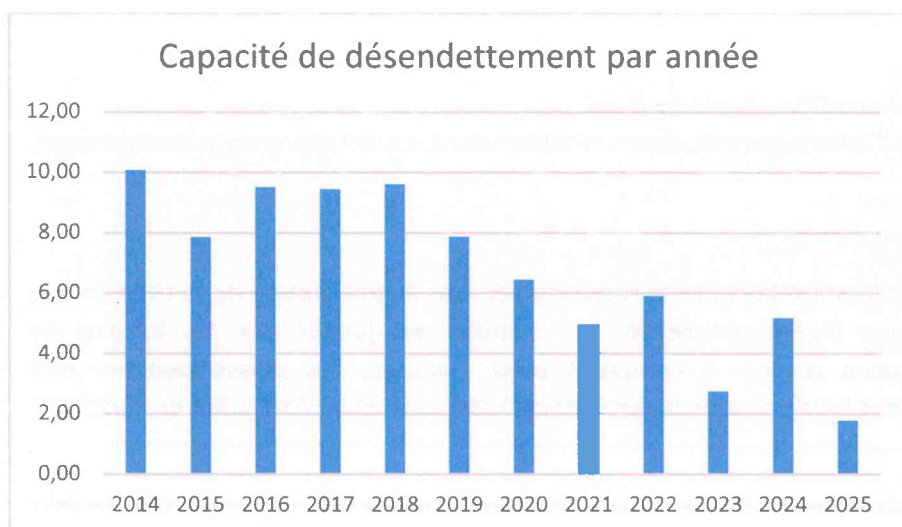
La Commune n'a pas fait appel à l'emprunt en 2025. Pour 2026, elle n'envisage pas d'emprunter.

L'évolution de la capacité de désendettement 31/12/2014 au 31/12/2025

La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute d'une collectivité.

La capacité de désendettement est égale à l'encours de la dette divisé par la CAF brute.

Année	Encours de la dette K€	Capacité d'autofinancement (CAF) K€	Capacité de désendettement par année
2014	3937	391	10,07
2015	3650	465	7,85
2016	4184	440	9,51
2017	3822	405	9,44
2018	3456	360	9,60
2019	3082	392	7,86
2020	2698	419	6,44
2021	2336	474	4,93
2022	2029	344	5,90
2023	1759	642	2,74
2024	1483	287	5,17
2025	1200	678	1,77



Sur la période analysée 2014-2025, la situation financière de la Commune montre **une amélioration structurelle notable**.

La trajectoire de désendettement engagée depuis plusieurs années a permis de réduire fortement l'encours de la dette ainsi que la dette par habitant : cette situation renforce la **solidité financière** de la commune.

La **capacité d'autofinancement connaît une évolution favorable**, dans un contexte budgétaire difficile, notamment grâce à la baisse du coût de l'énergie.

La **baisse progressive des annuités de prêt** redonne des marges de manœuvre et améliore la capacité d'investissement autofinancé.

Le tout s'inscrit sans augmentation de la fiscalité locale.

La situation financière apparaît assainie, offrant des **perspectives favorables** pour les orientations budgétaires futures, tout en restant attentifs aux incertitudes économiques pour ne pas compromettre les équilibres budgétaires.

Les résultats observés traduisent une gestion rigoureuse et vertueuse, ayant permis de restaurer des marges financières tout en maintenant la capacité d'investissement de la commune.

Le DOB 2026 confirme ainsi une gestion responsable, durable et sécurisée pour l'avenir de la commune.

Orientations budgétaires en investissement pour 2026

Principaux projets envisagés :

- Travaux dans les bâtiments
- Rénovation de l'éclairage public
- Poursuite du Contrat de Performance Energétique
- Projet d'agrandissement du périscolaire et RPE.

Financement des investissements :

- Constituer une réserve pour les investissements de 2026
- S'appuyer sur la FCTVA, la taxe d'aménagement, diverses subventions, les dotations sur amortissement, l'autofinancement.

En conclusion, le DOB 2026 traduit une gestion budgétaire responsable, sans augmentation de la fiscalité. Les charges de personnel connaissent une légère progression, le contenu est justifié par les besoins de fonctionnement de la Commune. Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé. Les investissements sont prioritairement orientés vers l'entretien et la valorisation du patrimoine communal et la rénovation de l'éclairage public.

Ce DOB pourra être amendé par la nouvelle équipe municipale lors du vote du budget 2026 courant avril. Le DOB est tenu dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Fait à Holtzheim, le 3 mars 2026

Le Maire Pia IMBS